

Mieux informer et accompagner les personnes en situation de grande vulnérabilité en période de confinement et déconfinement progressif

Date : 6 juillet 2020

Public cible :
Proches aidants /
Professionnels

La crise sanitaire du Covid-19 a entraîné des mesures de confinement durant 2 mois. Le déconfinement progressif annoncé à compter du 11 mai mérite que des mesures pour accompagner les personnes les plus vulnérables puissent être transmises aux professionnels et aux proches-aidants de ces mêmes personnes.

Le sens des termes confinement et déconfinement diffère selon que ces derniers s'adressent à la population générale ou aux personnes en grande vulnérabilité. En effet, les mesures de distanciation sociale, les gestes barrières, les restrictions de sortie ne peuvent être mis en place lorsque les logements sont réduits/contraints lorsque les conditions économiques ne permettent pas l'achat d'équipement de protection individuelle, lorsque l'accès à l'information numérique reste quasiment inaccessible, lorsque la notion même d'intérieur/extérieur ne peut être appréhendée au regard de l'absence de domicile fixe pour les personnes en situation de grande précarité.

Cette fiche prendra en compte les messages essentiels à transmettre, l'adaptation des formats de communication pour les populations considérées comme n'ayant pas accès aux droits fondamentaux.

Selon l'OMS, « les personnes vulnérables sont celles qui sont relativement (ou totalement) incapables de protéger leurs propres intérêts. Plus précisément, leur pouvoir, leur intelligence, leur degré d'instruction, leurs ressources, leur force ou autres attributs nécessaires pour protéger leurs intérêts propres, peuvent être insuffisants ».

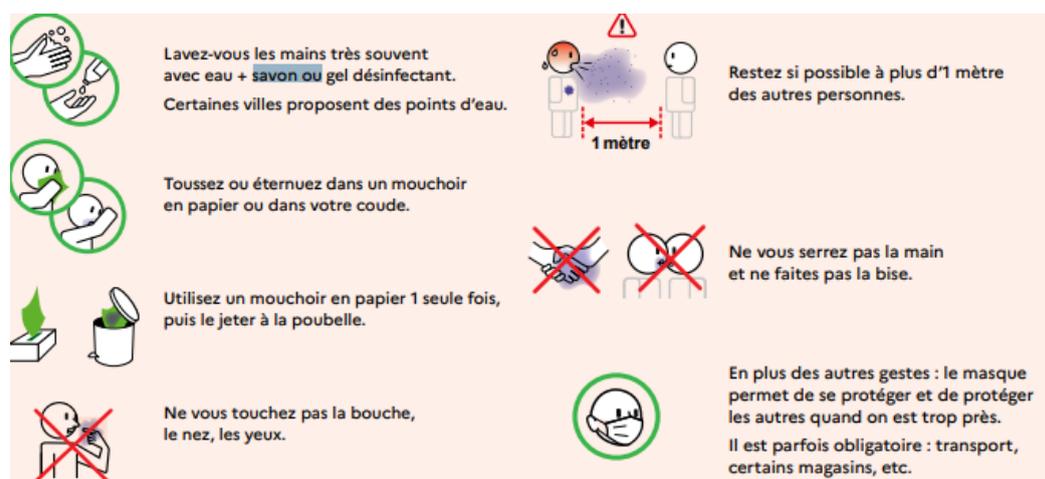
Les études, les publications énoncent les impacts négatifs de la crise sanitaire chez les personnes les plus vulnérables, pour qui le déconfinement ne montre pas de rupture de l'isolement.

La fiche se présente sous 2 parties :

- ☐ Une première partie prenant en compte la prévention et les prises en charge tant sanitaires que sociales de la maladie due au SARS-cov-2 chez les plus vulnérables
- ☐ Une deuxième partie présentant les conseils, majoritairement sous forme d'infographies, à transmettre pour l'accompagnement des mêmes personnes au cours de la phase de post-crise

La prévention et les prises en charge en situation d'épidémie de Covid-19

1- Les gestes barrière



Le respect des gestes barrière n'est pas aisé lorsque l'on a des difficultés à satisfaire ses besoins fondamentaux comme se nourrir, se loger... Comment se laver les mains régulièrement lorsque l'on n'a pas accès à l'eau, aux produits d'hygiène, aux sanitaires ? Comment se procurer des masques lorsqu'on a du mal à se procurer de la nourriture ? Comment mettre en place les gestes barrière lorsqu'on vit dans la rue ? Comment avoir accès à une information adaptée à son environnement ? Pour autant, la nécessité de tendre au mieux vers ces gestes reste la première prévention face au Covid-19. Voici quelques conseils :

- ✓ Favoriser les échanges avec les personnes en situation de grande vulnérabilité sur leur ressenti et difficultés rencontrées en lien avec le Covid-19 et l'application des gestes barrière
- ✓ Être attentif à délivrer une information fiable et actualisée
- ✓ Rassurer sur la possibilité d'accès aux Equipements de Protection Individuelle (EPI)
 - Rendre disponible/ Distribuer des mouchoirs en papier
 - Rendre disponible / Distribuer du gel hydroalcoolique
 - Rendre disponible / Distribuer quelques masques
- ✓ Conseiller aux personnes vivant dans la rue de ne pas partager ses verres, canettes, ses couverts ou sa cigarette
- ✓ Si consommation de drogues, ne pas partager son matériel
- ✓ Se rapprocher de professionnels de santé ou hygiénistes pour s'approprier et transmettre la méthode d'application des gestes barrière ou visionner des supports numériques <https://france3-regions.francetvinfo.fr/bourgogne-franche-comte/coronavirus-covid-19-comment-bien-mettre-son-masque-1806768.html>

<https://twitter.com/i/status/125105144774568448>



- ✓ Conseiller dans la mesure du possible de respecter une distanciation suffisante
- ✓ Remettre si besoin des supports d'information sur le Covid-19 en FALC : <https://santebd.org/coronavirus>

2- Prises en charge en cas de suspicion de Covid-19

Rappel des symptômes

Diagnostic – dépistage

Conseiller de se rapprocher du médecin traitant s'il existe ou orienter vers la PASS, les équipes mobiles, les centres de dépistage pour un diagnostic, avec l'aide quand cela est possible des associations de terrain.

Procédure – mesures d'isolement

En cas de diagnostic positif :

- ✓ Mise en place de l'isolement en tenant compte des impacts et du sens à donner à un isolement quand la personne est en situation de grande vulnérabilité : à domicile ou en centre d'hébergement selon les possibilités. Les coordonnées des différents centres seront transmises lors du diagnostic.

- ✓ Contact tracing incluant un accompagnement social¹ par la CPAM en cas de besoin <https://www.occitanie.ars.sante.fr/comment-va-sorganiser-le-contact-tracing-0>

Points de vigilance

Le parcours de dépistage, diagnostic et d'isolement chez les personnes en grande vulnérabilité/précarité peut faire apparaître certaines conséquences directes ou indirectes. Il convient donc de porter une attention particulière aux / à la :

- ✓ Risques avérés de morbidité dans cette population : cardiovasculaire, diabète, addictions
- ✓ Risques de situations de violence intrafamiliale et d'accentuation de la violence de la rue, notamment envers les femmes



- ✓ Dégradation en santé mentale : anxiété, renvoi aux conditions personnelles de vie précaires
- ✓ Risque accru d'overdose en cas de consommation de drogues : conseiller de questionner la consommation de produits psychoactifs légaux et illégaux



Sites ressources :

- Fédération addictions : <https://www.federationaddiction.fr/>
- MILDECA : <https://www.drogues.gouv.fr/>
- RAMIP (Réseau Addictions Midi-Pyrénées) : <http://www.ramip.fr/>

- ✓ Séparation d'avec les enfants ou d'un parent vulnérable sans continuité de soins, suite à l'isolement et/ou l'hospitalisation
- ✓ Séparation d'avec les animaux familiers et leur prise en charge incertaine
- ✓ Levée d'anonymat de la situation d'absence de droits sociaux (personnes en situation irrégulière)
- ✓ Impacts économiques et sociaux : absence de revenus, report de versement des aides sociales attendues...
- ✓ Perte d'une place dans un squat

Accès aux droits

La situation sanitaire peut de surcroît entraîner une rupture de l'équilibre précaire et impacter le parcours de soin par :

- ✓ Des retards de prise en charge
- ✓ Une absence de droits sociaux <https://www.mesdroitssociaux.gouv.fr/dd1pnds-ria/index.html> <https://www.comede.org/outils/>
- ✓ Un refus de soins et/ou un renoncement aux soins
- ✓ Une incapacité à appréhender la situation
- ✓ Un éloignement antérieur à tout circuit sanitaire

¹ Accompagnement social : « aide pour résoudre les problèmes générés par des situations d'exclusion et établir avec elles une relation d'écoute, de soutien, de conseil et d'entraide » UNIOPSS, 1995

Se rapprocher de la Délégation Départementale de l'ARS ou de la préfecture du département pour toute question.

Les conseils post-confinement

La précarité, l'insuffisance ou l'absence de possibilité de défendre ses propres intérêts antérieurs à l'épidémie de Covid-19 ont participé, selon les premières remontées des associations, à une poursuite voire une aggravation des inégalités sociales de santé.

Messages essentiels et à adapter aux personnes en grande vulnérabilité :

1- Santé mentale : pour favoriser son amélioration.

- ✓ Préconiser les sorties de domicile, pour réduire l'anxiété pouvant être due à la crainte des risques liés à leurs pathologies chroniques et à l'accentuation de leur ressenti de précarité dans leur environnement, tout en respectant les gestes barrière
- ✓ Garder un lien téléphonique si possible ou visuel avec la personne isolée
- ✓ Favoriser les retours vers les liens sociaux en privilégiant le face-à-face plutôt que la relation à distance chez des personnes pour qui la présence physique diminue l'anxiété
- ✓ Orienter les personnes vers les activités sociales en les informant de la réouverture des structures sociales, du retour des bénévoles d'associations
- ✓ En matière de santé mentale, voici quelques ressources en ligne : <http://www.psycom.org>

2- Accès à l'alimentation : pour faire connaître les ressources.

- ✓ Communiquer les coordonnées des structures d'aide alimentaire qui réouvrent leurs portes
- ✓ Informer sur l'existence des « Chèques service » de l'État : <https://www.gouvernement.fr/des-cheques-services-finances-par-l-etat-pour-permettre-l-acces-aux-produits-d-alimentation-et-d>
- ✓ Permettre un retour aux jardins solidaires, quand c'est possible et souhaité par les personnes, pour limiter l'impact économique de l'alimentation, développer et renforcer le lien social.

3- Accès aux droits et aux soins : s'assurer de leur continuité

- ✓ S'assurer de la continuité des droits pour lutter contre le renoncement aux soins et favoriser la reprise d'un suivi, d'un traitement pouvant avoir été interrompus : <https://www.mesdroits sociaux.gouv.fr/dd1pnds-ria/index.html>

Penser à la Plateforme d'Intervention Départementale d'Accès aux Soins et à la Santé (PFIDASS) : se rapprocher de la CPAM de son département.

- ✓ Favoriser l'accès aux démarches et documents administratifs en prenant en compte les difficultés ou les impossibilités d'accès au numérique (carte prépayée téléphonique avec utilisation majorée en cas de délais d'attente), se tourner vers les médiateurs en santé
- ✓ Accompagner l'information en privilégiant :
 - ✓ Le face à face
 - ✓ Et/ou l'accompagnement pour l'accès numérique quand c'est possible : plateforme numérique : <https://www.mesdroitssociaux.gouv.fr/dd1pnds-ria/index.html>
- ✓ S'assurer de la continuité de soins auprès du médecin traitant ou des structures telles que la PASS, le centre d'examen de santé, des structures spécialisées comme le CSAPA, le CEGIDD, le CMP... (pour une prise en charge des pathologies chroniques, des addictions, des éventuels troubles apparus au cours du confinement / déconfinement...)
- ✓ S'assurer que les données de santé des personnes soignées puissent être transférées entre professionnels de santé via les personnes elles-mêmes ou leurs aidants sans choisir systématiquement la voie numérique.

4- Santé affective et sexuelle : poursuivre l'accompagnement

- ✓ Informer sur les comportements à risque de contamination du Covid par diminution de fait des gestes barrière
- ✓ Poursuivre la prévention des Infections Sexuellement Transmissibles (IST)
- ✓ Renforcer l'orientation des femmes vers les médecins, les sages-femmes, les Centres de Planification et d'Éducation Familiaux (CPEF) pour leur suivi gynécologique, leur contraception

5- Violence : rompre le cercle de la violence

La période de confinement a favorisé les violences au sein des cercles familiaux, le déconfinement semble par ailleurs démontrer des situations de relations conflictuelles notamment entre parents et enfants. Il est donc conseillé de :

- ✓ Prévenir, accompagner les femmes victimes de violences conjugales en les informant des recours possibles, notamment l'appel gratuit vers le 3919 <https://www.stop-violences-femmes.gouv.fr/-les-associations-pres-de-chez-vous-.html>
- ✓ Rester vigilant pour tout autre type de violence en repérant les comportements à risque de violence que le confinement et le déconfinement ont engendrés.
- ✓ Associer toute violence intrafamiliale à des risques de violences faites à enfants. Informer du numéro d'appel gratuit 119
- ✓ Apporter un accompagnement aux travailleurs du sexe, la violence étant plus fréquente dans les situations de perte de revenus.

6- Logement : prolonger la trêve

- ✓ Informer les personnes en situation de risque d'expulsion locative de la prolongation de la trêve hivernale jusqu'au 10 juillet suite à l'état d'urgence voté jusqu'à cette date (cohésion-territoires.gouv.fr)
- ✓ Poursuivre la recherche d'hébergement auprès du 115 qui reste l'interlocuteur principal
- ✓ Apporter les conseils généraux sur l'hygiène au domicile

7- Canicule : prévenir les risques lors du déconfinement

- ✓ Penser à orienter la personne présentant des symptômes de Covid-19 pour un dépistage précoce, pour éviter les retards de prise en charge, vers les dispositifs locaux d'aide au diagnostic et à la prise en charge des personnes vulnérables
- ✓ Recommander l'abstention d'automédication pour éviter les effets secondaires plus importants chez les personnes atteintes de maladies chroniques
- ✓ Informer de la nécessité d'aération des domiciles (2 fois par jour pendant 10 à 15 minutes) surtout quand ceux-ci sont contraints, même si l'air extérieur est pollué
- ✓ Informer de l'interdiction de ventilateurs si plusieurs personnes partagent la même pièce, le même appartement exigü. Si une personne contaminée par le Covid est présente dans le logement, aérer de manière séparée la pièce (porte fermée, boudin en bas de porte). A domicile, la climatisation reste possible mais sans abandonner l'aération
- ✓ Pour les établissements accueillant du public précaire, vérifier les systèmes de ventilation du bâtiment et des pièces, éteindre les ventilateurs des chambres avant l'entrée d'une personne supplémentaire
- ✓ Mettre à disposition des brumisateurs, des gants imbibés d'eau fraîche, des draps humides, des poches de glace

Cf. Fiche ARS Occitanie Déconfinement et qualité de l'air intérieur / Fiche Ministérielle Préparation et gestion des vagues de chaleur MIN N°112

Conseils pour les instances/associations :

- Prendre connaissance/participer à la remontée des problématiques auprès de la CRSA/ARS/CTS/CLS. Avis de la CNS 15 avril 2020

<https://www.hcsp.fr/explore.cgi/avisrapportsdomaine?clefr=805> HCSP prise en charge des personnes en situation de vulnérabilité 30/03/20

Ressources documentaires :

- ✓ Contributions à l'analyse de l'impact de la pandémie du COVID-19 sur la santé des personnes grande pauvreté : constats et propositions. Suivi au long du confinement – ATD Quart Monde :

Ecriture de la fiche : IREPS Occitanie (C. Jarroux, P. L'Horsset, S. Blanchis)

Relecture : Dr B. Combes, psychiatre CHU Toulouse et Hôpital Marchant, responsable Cellule d'Urgence Médico Psychologique régionale

M. JM. BRUEL France Assos Santé Occitanie

Personnes ressources : Association Village 12

<https://www.atd-quartmonde.fr/wp-content/uploads/2020/05/Contribution-a-lanalyse-de-limpact-de-la-pandemie-COVID-19-sur-la-sante-de-personnes-en-grande-pauvrete-02-05-2020.pdf>

- ✓ HCSP : prise en charge des personnes en situation de vulnérabilité 30/03/20
<https://www.hcsp.fr/explore.cgi/avisrapportsdomaine?clefr=805>
- ✓ Alerte sur la santé des personnes en situation de précarité – FAS :
https://www.france-assos-sante.org/communiqu%C3%A9_presse/alerte-sante-personnes-situation-precarite/
- ✓ Covid-19, les mesures barrières et la qualité du lien dans le secteur social et médico-social - Rapport HAS :
https://www.has-sante.fr/jcms/p_3183200/fr/covid-19-les-mesures-barrieres-et-la-qualite-du-lien-dans-le-secteur-social-et-medico-social
- ✓ Inégalités sociales de santé au temps du Coronavirus : constats et pistes d’actions pour la promotion de la santé - IREPS Auvergne-Rhône-Alpes :
<http://ireps-ara.org/portail/portail.asp?idz=1339>
- ✓ Coronavirus : comprendre et agir – Infographie La Croix Rouge :
<https://www.croix-rouge.fr/Actualite/Coronavirus-COVID-19/COVID-19-des-informations-sur-le-coronavirus-accessibles-a-tous-2391>
- ✓ « Comment aborder les gestes barrières quand on n’a pas accès à l’eau ? » Interview Francis Sylvente – Président FAS Auvergne-Rhône-Alpes :
<http://ireps-ara.org/portail/portail.asp?idz=1345>
- ✓ Covid-19 et lutte contre les inégalités : pour un véritable soutien aux dynamiques territoriales de santé – Tribune Fabriques Territoires santé :
https://www.fabrique-territoires-sante.org/sites/default/files/cp_fts_espt_avril_2020.pdf
- ✓ Covi-19 : ressources, outils et guides – Fédérations des Acteurs de la Solidarité :
<https://www.federationsolidarite.org/covid-19>
- ✓ Plateforme solidarité numérique : <https://solidarite-numerique.fr/> <http://www.ch-le-vinatier.fr/orspere-samdarra/ressource/situation-sanitaire-exceptionnelle-covid-19-2679.html>